

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute-Garonne

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAPEYROUSE-FOSSAT  
SEANCE du 11 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le 11 mars à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne GONZALEZ

Nombre de membres					Date
En exercice	Quorum	Présents	Représentés	Votants	Convocation
23	12	16	4	20	07/03/2024

**Présents** : Mesdames Messieurs GONZALEZ – ALAUX – BRESSAND - DESCAMPS - DOUSSAT - ECHERBAULT GOIGOUX – GOTTI - GRANZIERA - JIMBERGUES DIETRICH - MILLERAND - SEBASTIANELLI - SPITZ – VACARESSE - VASSAL - ZANCHETTA

**Procurations** : Mme ZORZI à Mme ALAUX, Mme FONS à Mme GOIGOUX, Mme ROUBERT à Mme SPITZ, M. VINTILLAS à Mme GONZALEZ

**Absents** : Mmes m. RAMOND A - RAMOND E – ROUJAS

**Secrétaire de séance** : Mme ALAUX

**Objet** : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la C3G

Conformément au décret n°2015-1827 du 30/12/2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Vu l'article L2224-17 du CGCT,

Monsieur Echerbault présente au conseil municipal le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par la C3G.

Ce rapport présente une vue générale de l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » ainsi que des indicateurs techniques et financiers.

Le conseil municipal en prend acte et précise que ce rapport fera l'objet d'une mise à disposition du public.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La secrétaire de séance,  
Marie-Christine ALAUX




A LAPEYROUSE-FOSSAT, le 12 mars 2024  
Le Maire,  
Corinne GONZALEZ





Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU

Enregistrement : 27/12/2023 (10:58)  
Arrivée : 27/12/2023  
Registre : 2023-12-4203  
CCAS Emploi  
BROUILLAC Gersende

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne.

Gragnague, le mardi 26 décembre 2023

Le Président,

A

Mesdames, Messieurs les Maires

**Objet : Notification.**

**Nos Réf :** Conseil Communautaire/notification/rapport 2022/élimination déchets

**Pi :** 3

Madame, Monsieur le Maire,

Vous trouverez ci-joint le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou pour l'année 2022 délibéré par le Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 et visé par le contrôle de légalité le 15 décembre 2023.

Nous vous rappelons que ce dernier doit être présenté aux élus communaux et devra être mis à disposition du public.

Pour vous faciliter la rédaction de cette délibération, un modèle est joint en annexe.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Daniel CALAS

# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 031-243100732-20231212-202312142-DE



Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

### Délégués titulaires présents

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos Riquet	Philippe SEILLES
Garièdech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean RIUS.
Montjoie	Isabelle GOUSMAR, Nancy SOURBIER, Patrick GAY.
Montpitol	Jean-François CASALE.
Paulbos	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA, Didier CUJIVES.
Rospesvieille	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Jean l'Herm	Eric COCO.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES.
Villariés	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

### NOMBRE DE MEMBRES :

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	35
Nombre de votants :	41
Convocation du 04/12/2023	

### Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gragnague	Stéphanie CALAS ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Caroline SALESSES ayant donné pouvoir à Amador ESPARZA.
Lavalette	André SPITZ ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ.
Montastruc-la-Conseillère	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
	Martine MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.

### Délégués Titulaires Absents excusés :

Montastruc-La-Conseillère	Patricia CADOZ.
Verfeil	Aurélien SECULA, Céline ROMERO, Catherine DEBONS, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

## N°2023-12-142 : RAPPORT ANNUEL 2022 DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.

VU les articles L.2224-13 et L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes relatif à la compétence Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

VU le décret 2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

VU le rapport annuel 2022,

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2024

Application agréée E-legalite.com

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 031-243100732-20231212-202312142-DE

S<sup>2</sup>LO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'Unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
- **DECIDE** que ce rapport fera l'objet d'un avis de mise à disposition du public et qu'il sera envoyé aux Communes membres pour affichage et diffusion aux conseils municipaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Publiée par Daniel CALAS (Président)

le : 18/12/2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/03/2024

Application agréée E-legalite.com

Communauté de Communes des Coteaux du Girou – 31380 GRGNAGUE

Fax : 05 61 35 32 21

Courriel : [contact@coteauxdugirou.fr](mailto:contact@coteauxdugirou.fr)

05 64 27 45 73

**MODELE DE DELIBERATION**

**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC  
D'ELIMINATION DES DECHETS 2022 DE LA C3G**

Conformément au Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Vu l'article L2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur la qualité et le prix du Service Public d'Élimination des Déchets 2022 établi par la Communauté de Communes des Coteaux du Girou,

Ce rapport présente une vue générale de l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » ainsi que des indicateurs techniques et financiers,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à..... :

- **PREND** acte de la présentation du rapport annuel 2022 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.
- **PRECISE** que ce rapport fera l'objet d'un avis de mise à disposition du public.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2024

Application agréée E-legalite.com

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 031-243100732-20231212-202312142-DE



**Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU**

## **RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ANNEE 2022**

### **Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel :**

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2022 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par la Communauté de communes des Coteaux du Girou dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets : il est mis en ligne sur le site Internet :

<http://www.cc-coteaux-du-girou.fr/>

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 15/03/2024**

Application agréée E-legalite.com

## Edito

1 **La collectivité, ses compétences** p 4

2 **Les temps forts de l'année** p 5

3 **La prévention des déchets – actions de communication** p

4 **La collecte** p

5 **La valorisation – traitement** p

6 **Les flux et tonnages annuels** p

7 **Les coûts – le financement** p

8 **Perspectives pour l'année suivante** p



## EDITO

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou a initié des actions visant à réduire la production de déchets.

L'année 2022 a permis de poursuivre les actions engagées notamment sur la réduction des déchets.

Pour cela, de nombreuses animations ont été organisées tant à l'attention du grand public que des scolaires.

De plus, 2022 a été l'année de préparation à la mise en place de l'extension de tri qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Daniel CALAS

Président de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou



# 1- La collectivité, ses compétences

## Le territoire



### Chiffres clés du territoire

18 communes adhérentes

21 926 habitants (population municipale)

8 435 ménages

+ 2,1 % habitants par rapport à 2021

Habitat : 9 654 logements



1,33 % résidences secondaires

8,74 % appartements

Source INSEE

## Les compétences

Les missions de la collectivité en termes de prévention et gestion des déchets regroupent les missions suivantes :

- ▶ Politique de prévention des déchets
- ▶ Collecte des déchets résiduels et collectes sélectives des déchets recyclables
- ▶ Facturation et gestion de la redevance

Les compétences traitement et la gestion des déchèteries ont été transférées au syndicat mixte DECOSET.

## 2- Les temps forts de l'année

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Reprise ateliers en milieu scolaire		Reprise ateliers compostage	Publication consultation "Marché collecte en porte à porte 2023-2028"		Lavage bacs points de regroupement Attribution "Marché collecte en porte à porte 2023-2028"
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
				Animations SERD Lavage bacs points de regroupement	Communication "Extension des consignes de tri"

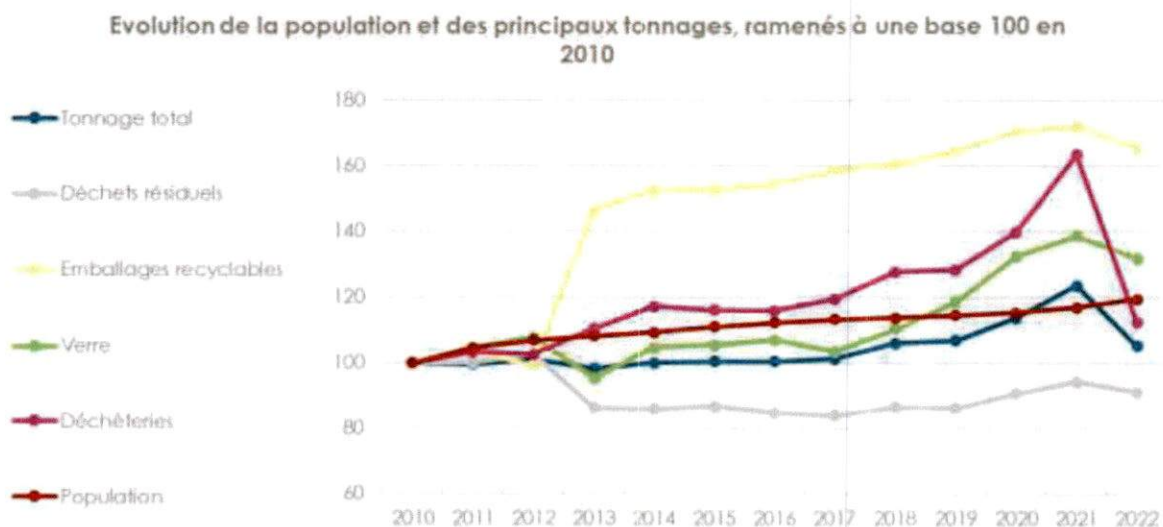
### 3 - La prévention des déchets – communication

La Communauté de Commune adhère au syndicat de traitement DECOSET qui est labellisé Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage.

Dans ce cadre, elle a pérennisé l'élaboration de la matrice des coûts et réalisé son Programme Local de Prévention.

De plus, des actions de sensibilisation sur la gestion des déchets verts seront réalisées en collaboration avec DECOSET et ses adhérents.

#### Réduction des déchets



14,4% de réduction de la quantité de déchets ménagers et assimilés (hors déchèterie) produits par habitant entre 2010 et 2022.

La loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectif de réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020.

Bien que l'objectif de 10 % de la loi ait été atteint, depuis 2013, il est important de souligner que la production totale de déchets est repartie à la baisse après une augmentation en 2021 et 2021.



Cette situation s'est traduite par une diminution de plus de 29 % des déchets résiduels et une progression de 46 % des emballages recyclables.

Ce phénomène est concomitant :

- à la modification du schéma de collecte : diminution des fréquences et équipement des foyers en bacs individuels
- au passage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à la redevance

Après une augmentation lors de la crise sanitaire, le retour progressif aux modes de vie antérieurs et les actions de sensibilisation menées notamment sur les biodéchets ont permis d'observer une baisse des quantités de déchets produits par habitant.

## Actions de prévention - communication

 <p>► Mise à disposition d'autocollants STOP PUB au siège de la C3G et à l'accueil des mairies</p>	 <p>224 composteurs individuels distribués pour 270 participants aux ateliers.</p> <p>► 16,64 % des foyers équipés de composteurs depuis l'année 2003</p>
<p>Actions de prévention :</p> <p>collecte séparée du papier dans les écoles et les mairies</p> <p>Développement du compostage en établissement</p>	<p>Actions de sensibilisation :</p> <p>Animations scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compostage</li> <li>- Tri des déchets</li> <li>- Gaspillage alimentaire</li> </ul>
<p>Participation à la SERD</p>	<p>Mise en place de la récupération des cartouches d'imprimantes usagées dans les ALAE</p>

## 4 - La collecte

### Organisation de la collecte

#### Déchets résiduels



Collectés **1** fois par semaine

Le centre bourg de Verfeil est collecté 2 fois par semaine en contenant libres

Des points de regroupement de centre-bourgs et des gros producteurs sont collectés 2 fois par semaine

#### Emballages recyclables



Collectés 1 fois toutes les 2 semaines

Le centre bourg de Verfeil est collecté 1 fois par semaine en caissettes

Des points de regroupement de centre-bourgs et des gros producteurs sont collectés 1 fois par semaine

#### 2 déchèteries

La gestion des déchèteries est déléguée au syndicat mixte DECOSET

Conditions d'accès : 5 m<sup>3</sup> maximum par apport, ménages acceptés uniquement, véhicules aménagés ou sérigraphiés interdits

Types de déchets qui peuvent y être déposés : déchets verts, gravats, ferraille, bois, encombrants ...



### Verre



Collecte en apport volontaire

56 colonnes

### Biodéchets



Gestion de proximité

Mise à disposition de composteurs individuels

### Autres collectes séparées proposées (types de déchets concernés : encombrants, déchets verts, ...)

Collecte de déchets verts : uniquement sur la commune de Lapeyrouse-Fossat 1 fois toutes les 2 semaines avec une limitation de 10 éléments (sacs, poubelle 80 L maximum ou fagots)

Encombrants : apport en déchèteries sauf pour la commune de Villaries qui organise une collecte en porte à porte

### Evolutions prévisibles de la collecte :

En 20232, le remplacement de points de regroupement équipés de conteneurs roulants par des conteneurs enterrés sera initié.

Il portera principalement sur la finalisation de la faisabilité sur les centre-bourgs.

## Informations complémentaires sur la collecte

### Mode de gestion

La collecte des déchets ménagers est réalisée en prestation :

- porte à porte : Véolia (tranche ferme jusqu'au 31/12/2022), SUEZ à partir du 01/01/2023
- apport volontaire : Ets Pierre Carcano (tranche ferme jusqu'au 31/12/2022)

### Moyens déployés pour la collecte

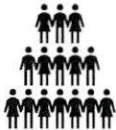




4 bennes BOM 20 m<sup>3</sup> sur châssis 26 t + 1 benne 12 t pour le centre-bourg de Verfeil



8 agents de collecte pour les OMR et les emballages recyclables

### Service rendu aux usagers non ménagers

	<p><b>466</b> bénéficiaires du service n'étant pas des ménages (desservis en porte à porte ou en points de regroupement)</p>
	<p><b>Limites du service public</b> : 1 000 litres d'emballages recyclables</p>
	<p><b>Collectes/services spécifiques pour les usagers non ménagers</b> : Collecte trimestrielle de papier dans les écoles et administrations</p>

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 031-243100732-20231212-202312142-DE



## Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :

Les prestataires ont assuré les formations FCO nécessaires.

Véolia a mis en place une formation d'accueil pour les intérimaires avec des modules sécurité, théorie et pratique.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2024

Application agréée E-legalite.com

SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ANNEE 2022

11



## 5 - La valorisation – traitement –

### Modes de valorisation des déchets

<p><b>Déchets résiduels</b></p>	<p>Unité de valorisation énergétique</p> 	<p>Electricité Chaleur</p>	
 			
<p><b>Emballages recyclables</b></p>	<p>Centre de tri</p> 	<p>VALORISATION</p> 	
 			
<p>Les boîtes métalliques sont recyclées en boîtes de conserve, tire-bouchons, vélos...                  Les bouteilles ou flacons en plastique sont recyclés en pull, arrosoirs, bouteilles...                  Les briques alimentaires ou cartonnets sont recyclés en essuie-tout, carton...                  Les journaux, magazines ou revues sont recyclés en boîte à œufs, journaux</p>			
<p><b>Verre</b></p>	<p>Usine de recyclage</p> 		
 			
<p><b>Biodéchets</b></p>		<p>Compost</p>	
			
<p><b>Autres collectes</b></p>		<p>Valorisation/élimination</p>	
			<p><b>VALORISATION DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Végétaux -&gt; Compost</li> <li>• Ferraille / Carton / D3E / Mobilier / déchets dangereux --&gt; Recyclage</li> <li>• Bois, mobilier --&gt; Recyclage et valorisation énergétique</li> <li>• Huiles --&gt; Valorisation énergétique</li> <li>• Gravats / tout venant --&gt; enfouissement</li> </ul>

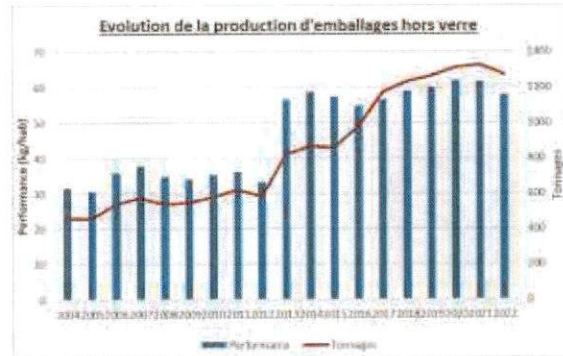
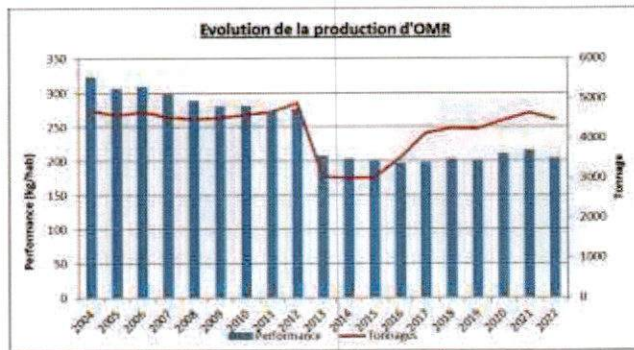
Capacité installations:  
 Unité de Valorisation Energétique (UVE) : 192 000 t/an  
 Centre tri : 30 000 t/an

## 6 – Les flux et tonnages annuels

**10 991 T**

C'est le tonnage total tous flux confondus collectés en 2022 soit **501 kg** de déchets par habitant.

En 2021, ce sont 10 590 tonnes, soit **493 kg** de déchets par habitant qui avaient été produites.



Déchets résiduels		Emballages recyclables		Verre	
	4 461 T en 2022 / 4 636 T en 2021		1 271 T en 2022 / 1 323 T en 2021		777 T en 2022 / 817 T en 2021
Déchets verts (Lapeyrouse)		Déchèteries		Autres collectes	
	257 T en 2021 / 333 T en 2021		3 154 T en 2022 / 3 455 T en 2021		21 T en 2022 / 26 T en 2021

## Composition des déchets collectés (hors déchèteries)

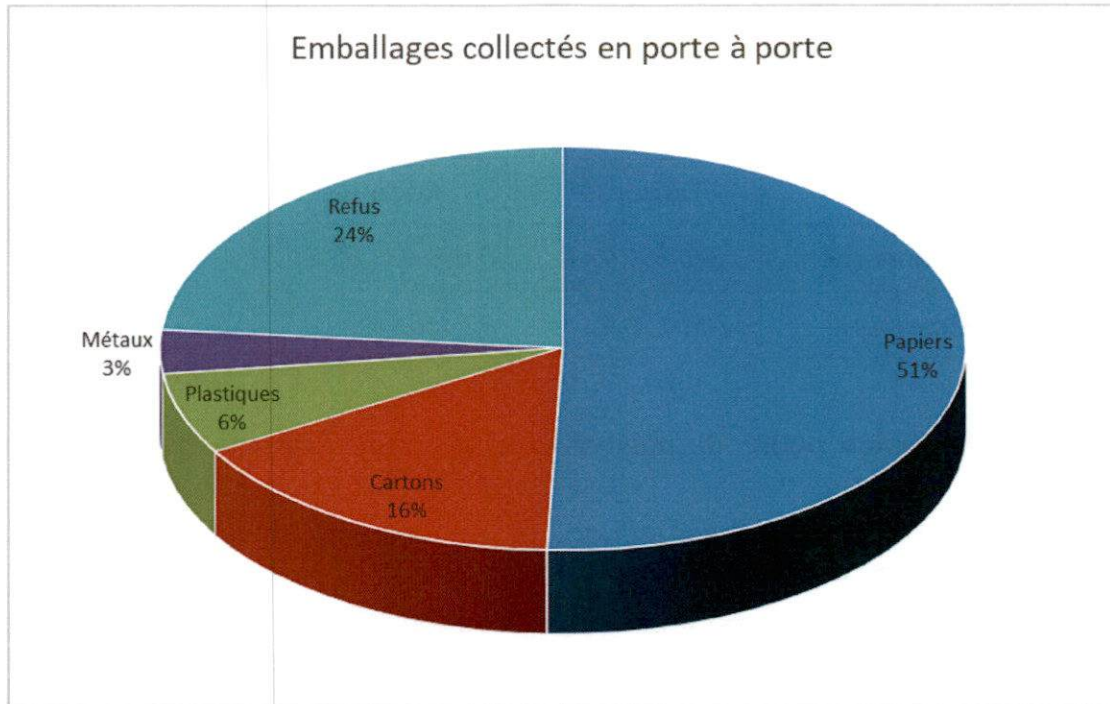
PAPIERS <b>27,9</b> kg/hab	METAUX <b>1,9</b> kg/hab	VERRE <b>35,45</b> kg/hab	FRACTION RESIDUELLE <b>204,2</b> kg/hab
CARTONS <b>8,8</b> kg/hab	BOUTEILLES/FLACONS <b>3,6</b> kg/hab	TEXTILES <b>3,7</b> kg/hab	DECHETS VERTS (Lapeyrouse-Fossat) <b>88</b> kg/hab

La modernisation du centre de tri par l'adaptation à l'extension des consignes de tri a entraîné à compter de novembre 2022 le mélange des cartons et des papiers

### 24,3 % de taux de refus de tri

Le taux de refus (indésirables contenus dans le bac à couvercle jaune) est passé de 21,4% en 2021 à 24,3 % en 2022.

Cette inflation est due à la baisse de la communication sur les refus de tri afin de ne pas perturber la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : des emballages refusés en 2022 seront acceptés en 2023 (barquettes, pots de yaourts...)



## Les déchèteries





**4 143 T**

C'est le tonnage total apporté en déchèteries en 2022 par les habitants de la CC des Coteaux du Girou

soit **188,95 kg** de déchets par habitant.

En 2020, ce sont **213,6 kg** de déchets par habitant qui ont été produits soit 4 586 tonnes.

Catégories de déchets collectées en déchèteries (total DECOSET)

 DÉCHETS VERTS	<b>27 %</b>	 ENCOMBRANTS	<b>27 %</b>
 DÉBLAIS / GRAVATS	<b>24 %</b>	 MÉTAUX	<b>3 %</b>

## 7 - Les coûts - financement

### Le compte administratif

	Dépenses	Recettes
Budget de fonctionnement	3 340 899,97 €	3 081 931,55 €
Budget d'investissement	52 510,10 €	82 465,94 €

### Financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le financement du budget "Ordures Ménagères" est réalisé au moyen de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Ce budget perçoit également des recettes issues de soutien de CITEO (éco-organisme en charge de la responsabilité du producteur pour les emballages) et de la vente des matériaux (cartons, bouteilles et flacons en plastique, emballages en acier et en aluminium, bouteilles et flacons en verre)

### Principales prestations rémunérées à des entreprises

Désignation	Titulaire	Montant € TTC réglé en 2022	Date de fin de marché
Fourniture de bacs roulants	Schaefer	34 311,84 €	
Fourniture de conteneurs apport volontaire	Bel et fils	3 24,00 €	
Collecte des déchets en porte à porte	Véolia propreté	1 098 329,78 €	Tranche ferme 31/12/2022 (+ 1an)
Collecte des déchets en apport volontaire	Ets Pierre Carcano	57 194,54 €	Tranche ferme 31/12/2022 (+ 1an)
Gestion des déchèteries	DECOSET	429 310,20 €	Adhésion
Traitement des déchets	DECOSET	1 148 154,63 €	Adhésion

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 031-243100732-20231212-202312142-DE



**122,72** € TTC/habitant

c'est le coût de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets en 2022

+ **8,1 %** par rapport à 2021 (113,46 €).

Cette hausse s'explique par la hausse des coûts de traitement et par la hausse des indices de révision des marchés de collecte (carburants, frais de personnels...).

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2024

Application agréée E-legalite.com

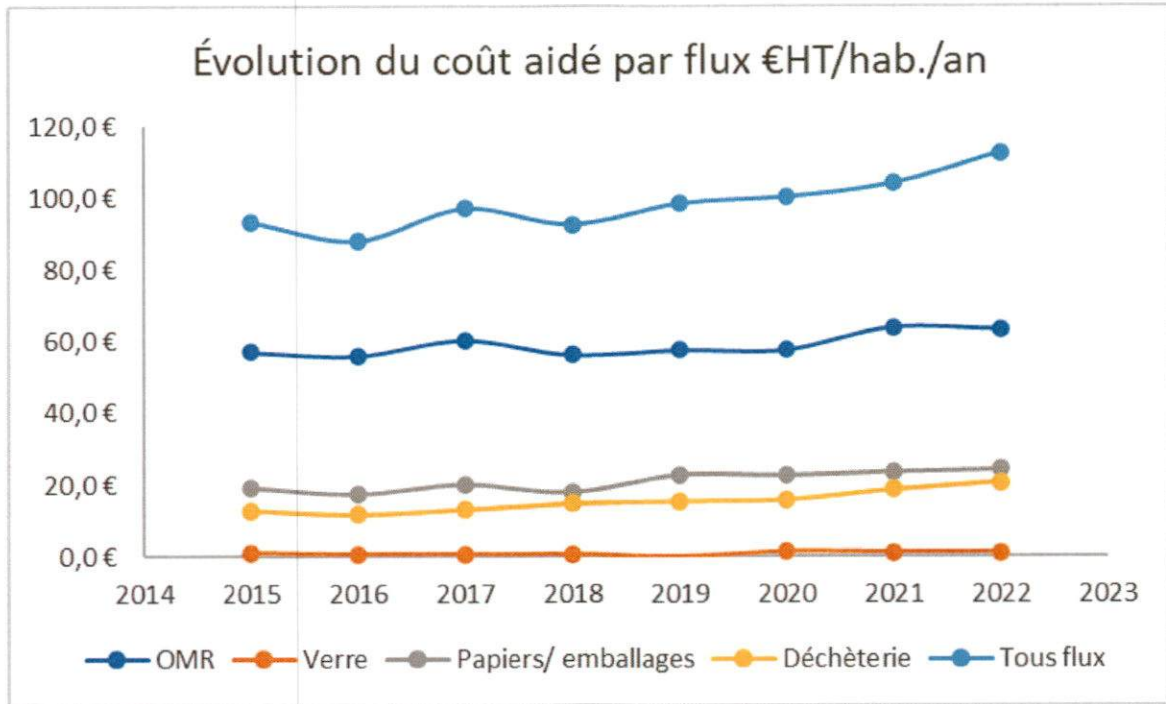
SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ANNEE 2022

17

Communauté de communes des Coteaux du Girou (56098) - Matrice 2022  
Coûts agrégés HT

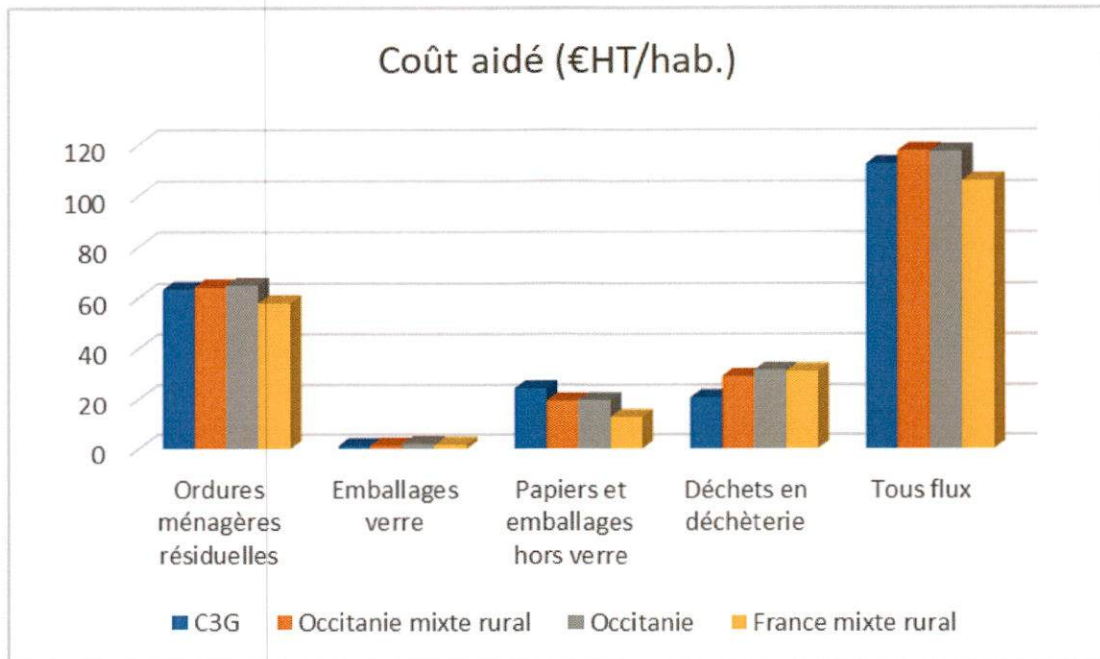
Année 2022 Montants HT			Flux des déchets								Total		
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets des collectivités	Gestion du passif	Textiles		
Ratio en kg collecté par habitant desservi			203	35	58	144	88	10				4	
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité			203	35	58	144	12	1				4	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	84 260	3 373	49 598	30 061	2 864	43	149	1 298	---	171 646	
		Communication	3 705	2 223	7 409	1 482	---	---	---	---	---	14 818	
		<b>TOTAL Fonctionnelles</b>	<b>87 965</b>	<b>5 596</b>	<b>57 008</b>	<b>31 542</b>	<b>2 864</b>	<b>43</b>	<b>149</b>	<b>1 298</b>	<b>---</b>	<b>186 464</b>	
	Techniques	Prévention	25 611	---	---	10 976	---	---	---	---	---	---	36 587
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	28 360	8 570	28 153	---	---	---	---	---	---	---	65 082
		Collecte	652 144	42 708	365 364	152 877	31 112	---	---	---	---	---	1 244 205
		<b>TOTAL Collecte et pré-collecte</b>	<b>680 504</b>	<b>51 278</b>	<b>393 516</b>	<b>152 877</b>	<b>31 112</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>1 309 288</b>
		Transfert/Transport	97 104	---	28 848	104 215	5 702	219	343	---	---	---	236 431
		Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	193 147	---	---	462	454	20 581	---	214 644
		Tri et conditionnement	---	---	356 825	---	---	---	---	---	---	---	356 825
		Compostage	---	---	---	---	8 604	---	---	1 563	---	---	10 167
		Incinération	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
		<b>TOTAL Traitement des déchets non dangereux</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>356 825</b>	<b>193 147</b>	<b>8 604</b>	<b>462</b>	<b>2 017</b>	<b>20 581</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>581 635</b>
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	14 043	---	---	---	---	---	---	14 043
		Autres charges	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
		<b>TOTAL Techniques</b>	<b>803 219</b>	<b>51 278</b>	<b>779 190</b>	<b>475 258</b>	<b>45 418</b>	<b>681</b>	<b>2 360</b>	<b>20 581</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>2 177 984</b>
<b>TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants</b>	<b>891 183</b>	<b>56 874</b>	<b>836 197</b>	<b>506 800</b>	<b>48 282</b>	<b>724</b>	<b>2 508</b>	<b>21 878</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>2 364 448</b>		
[REG] Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et			529 385	---	---	---	---	---	---	---	---	529 385	
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	
		Matériaux	---	21 232	78 207	25 334	---	---	---	---	---	124 773	
		Prestations à des tiers	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	
		Autres produits	19 584	1 019	11 528	6 987	666	10	32	302	---	40 127	
	<b>TOTAL Industriels</b>	<b>19 584</b>	<b>22 252</b>	<b>89 735</b>	<b>32 321</b>	<b>666</b>	<b>10</b>	<b>32</b>	<b>302</b>	<b>---</b>	<b>164 901</b>		
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	12 395	9 484	214 736	21 825	---	---	---	---	2 147	260 587	
	Aides	Reprises des subventions d'investissement	1 633	726	961	583	56	1	3	25	---	3 987	
Subventions de fonctionnement		---	---	---	---	---	---	---	---	---	---		
Aides à l'emploi		---	---	---	---	---	---	---	---	---	---		
<b>TOTAL Aides</b>	<b>1 633</b>	<b>726</b>	<b>961</b>	<b>583</b>	<b>56</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>25</b>	<b>---</b>	<b>3 987</b>			
<b>TOTAL Produits</b>	<b>33 612</b>	<b>32 461</b>	<b>305 432</b>	<b>54 728</b>	<b>721</b>	<b>11</b>	<b>35</b>	<b>327</b>	<b>2 147</b>	<b>---</b>	<b>429 474</b>		
Montant de la TVA acquittée			130 297	2 678	43 411	47 040	2 705	69	163	23	---	226 385	
Fiscalité et financement déchets	Financement déchets direct	REOM	1 351 556	54 111	795 574	482 180	45 936	689	2 387	20 815	---	2 753 247	
		Redevance spéciale & facturations usagers	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	
		<b>TOTAL Financement déchets direct</b>	<b>1 351 556</b>	<b>54 111</b>	<b>795 574</b>	<b>482 180</b>	<b>45 936</b>	<b>689</b>	<b>2 387</b>	<b>20 815</b>	<b>---</b>	<b>2 753 247</b>	
	Contribution des collectivités			---	---	---	---	---	---	---	---	---	
<b>TOTAL Financement déchets</b>	<b>1 351 556</b>	<b>54 111</b>	<b>795 574</b>	<b>482 180</b>	<b>45 936</b>	<b>689</b>	<b>2 387</b>	<b>20 815</b>	<b>---</b>	<b>2 753 247</b>			

**Evolution du coût du service public de prévention et gestion des déchets**



Depuis 2015, le coût aidé par habitant reste assez stable; les variations sont dues aux revalorisations économiques des contrats de collecte et aux coûts de traitement de DECOSET.

**Comparaison avec les valeurs de référence**





Le coût de la C3G est supérieur au coût moyen national pour la même strate démographique tout en étant inférieur à la moyenne des collectivités similaires de la région Occitanie .

Cela montre que les coûts de collecte sont bien maîtrisés et que la différence est due au cout de traitement facturé par DECOSET.

En comparaison avec les collectivités mixtes à dominante rurale, le coût de la C3G est supérieur à cause du choix d'une collecte en porte à porte au lieu d'une collecte de proximité (points de regroupement et apport volontaire).

## 8 - Perspectives pour l'année suivante

En 2023, est programmé le début de la mise en place de conteneurs enterrés pour améliorer la collecte du centre historique de Verfeil et en remplacement de points de regroupement aérien dans les centre-bourgs pour une meilleure intégration urbaine.

L'étude d'optimisation et d'opportunité pour la mise en place de la tarification incitative sera finalisée. Elle aura pour but de mettre en évidence les axes de progrès pour maîtriser les coûts et réduire la production de déchets.

De plus, le marché de collecte apport volontaire arrive à son terme le 31/12/2022; une nouvelle mise en concurrence devra être réalisée au 2<sup>nd</sup> semestre 2023.

Enfin, le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés sera poursuivi avec des animations en milieu scolaire, le développement du compostage domestique et la mise en place de projets pour le compostage partagé.